

Ce bulletin d'inscription signé vaut bon de commande. L'AMG se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise à l'AMG au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Délégation .....

Commune ou EPCI .....

Email ..... Tel .....

L'AMG se réserve le droit d'utiliser le mail indiqué pour vous informer des réunions organisées ainsi que toute l'actualité et la veille juridique des collectivités. Ces coordonnées ne seront cependant aucunement transmises à tout autre organisme.

## 1 Inscription

Intitulé de la formation ou de la réunion

.....

Date ..... Lieu .....

## 2 Règlement

Les réunions d'informations étant gratuites, merci de remplir les champs suivants uniquement s'il s'agit d'une inscription à une formation.

La formation de 70€ sera réglée par

- La mairie
- L'EPCI
- Le Droit Individuel à la Formation (DIF)  
*Un montant de 100 euros sera facturé pour les formations financées par le droit individuel à la formation.*
- Personnellement

Le repas de 20€ sera réglé par

- La mairie
- L'EPCI
- Le Droit Individuel à la Formation
- Personnellement

En cas de paiement personnel, merci de bien vouloir compléter les champs suivants

Adresse .....

Complément d'adresse .....

Code postal ..... Ville .....

## Attestation de présence

- Je souhaite recevoir une attestation de présence à la formation ou réunion d'information

Merci de compléter un bulletin de pre-inscription par personne et de le retourner à l'AMG :

> Par mail : [contact@amg33.fr](mailto:contact@amg33.fr)

> Par courrier : 25 rue du Cardinal Richaud - 33070 Bordeaux